



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 21 avril 2022

Commission Retreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- *Feuilles de matchs manquantes
- *Reports/Modifications d'horaires – Terrains
- *Suspension de terrain
- *Obligations clubs
- *Situation financière des clubs

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23700854	14/04/22	+45 ANS	Gr.A	VILLEPARISIS 21	OTHIS 22
23706462	17/04/22	CDM	D2A	ANNET 5	LAGNY MESSAGERS 5
23703908	17/04/22	VETERANS	D4A	CHAMPS FC 11	OZOUER LV 11
24404091	17/04/22	CDM	CP 77	ST MARD 5	REAU 5

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23735853	10/04/22	U16	D3F	BRESMONT FC 1	PAYS BIERES 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Néant

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

MATCHS SANS DATE DE JEU

- **Match 23653687 Lognes 1 – Chelles 1 Seniors D1 (du 27/03/2022)**
- **Match 23661605 Briard SC 1 – Melun FC 2 U14 D1 (du 21/05/2022)**

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier la rencontre.

Considérant que la Commission a décidé de planifier par défaut les rencontres au 19/05/2022 (sans horaire)

Par ces motifs, la Commission demande aux clubs concernés de fournir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres.

Week-end du 09 et 10 avril 2022

Match 23714234 Brie des Morins 11 - Brie Nord 11 Vétérans D4A du 10/04/2022

Suite à la réception d'un courriel du club de BRIE NORD (le 07/04), concernant le report de la rencontre en référence à une date ultérieure.

Considérant la réception de l'accord du club de BRIE DES MORINS,

Considérant que les 2 clubs doivent fournir une date de repli pour le report de la rencontre.

Considérant que le club de BRIE DES MORINS propose la date suivante :

- Jeudi 21/04/2022 à 20h30

Considérant que le club de BRIE NORD ne peut accepter la proposition du club de BRIE DES MORINS.

Considérant que le club de BRIE NORD propose la date suivante :

- Le 12/06/2022 à 09h30

Considérant que la date proposée par le club de BRIE NORD ne peut être acceptée par la Commission, aucune rencontre de championnat ne pourra être disputée après la date du 05/06/2022 (dernière journée de championnat)

Considérant que le club de BRIE DES MORINS propose la date suivante :

- 01/05/2022

En l'absence de réception de l'accord du club de BRIE NORD,

La Commission décide de reporter la rencontre sans date,

De plus, la Commission demande aux clubs concernés de fournir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres.

Week-end du 23 et 24 avril 2022

Match 23654018 Avon 2 – Lesigny 1 Seniors D2C du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'AVON pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LESIGNY

Match 23654147 Lieusaint 1 – Ponthierry 1 Seniors D2C du 24/04/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de LIEUSAIN pour disputer la rencontre le 22/05/2022 au lieu du 24/04/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTIERRY

Match 23670547 Nandy FC 1 – Moret-Veneux 1 U16 D2C du 24/04/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de NANDY FC pour disputer la rencontre le 17/04/2022 au lieu du 24/04/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORET-VEUEUX

Match 23706206 Magny 5 – Mitry Ourcq Ptg 5 CDM D2B du 24/04/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de MITRY OURCQ PTG pour disputer la rencontre le 22/05/2022 au lieu du 24/04/2022

En attente accord du club de MAGNY

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MITRY OURCQ PTG** pour disputer la rencontre le 05/05/2022 à 21h00 au lieu du 24/04/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MAGNY

Match 23670368 Meaux Academy CS 2 – Villeparisis 1 U16 D2A du 24/04/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 16/04/2022 à 11h00 au lieu du 24/04/2022 à 16h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX ACADEMY CS

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 à 18h00 au lieu du 24/04/2022 à 16h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX ACADEMY CS

Match 23655075 Magny 1 – Val de l'Yerres 1 Seniors D3B du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre à 17h30 au lieu de 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL DE L'YERRES

Considérant le problème d'occupation de terrain dû à l'organisation d'une rencontre régionale (U20), cette dernière étant prioritaire.

La Commission,

Décide de reporter la rencontre à une date ultérieure

Match 23734873 Goellycompans/Mitry 2 - Meaux ADOM 2 U16 D3A du 24/04/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 24/04/2022.

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GOELLYCOMPANS/MITRY

Match 23653710 Pontault Portugais 1 – Roissy 1 Seniors D1 du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h30

En attente accord du club de **ROISSY**

Match 23670548 Longueville/Provins 1 – Avon 1 U16 D2C du 24/04/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE/PROVINS** pour disputer la rencontre le 01/05/2022 au lieu du 24/04/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE AVON

Match 23670816 Longueville/Provins 1 – Fontainebleau RC 2 U18 D2C du 24/04/2022

Considérant le problème d'occupation de l'installation devant recevoir la rencontre.

Considérant que ce problème est lié au fait que le club de Longueville a engagé 3 équipes de jeunes (U16 et U18) avec un seul terrain et également à la montée tardive et au changement de groupe de vos U18 (le numéro d'alternance n'étant plus modifiable à ce moment-là).

Considérant que les calendriers sont parus et disponibles depuis le 10 septembre 2021 pour toute la saison et notamment ce week-end.

Considérant que pour ces rencontres ainsi que pour les autres rencontres pouvant poser des problèmes d'ici la fin de saison, le club recevant doit fournir un terrain de repli ou trouver des accords avec ces adversaires.

Considérant que suite à la réunion de la CDPME du 20/04/2022, cette dernière a décidé que la rencontre U16 D2 Longueville/Provins 1 – Avon 1 nécessite un dispositif renforcé.

Considérant que l'équipe U16 de Longueville/Provins ont plus de matchs à jouer (6) restant que l'équipe U18 (3)

Par ces motifs

La Commission,

Décide de reporter la rencontre le 08/05/2022 à 15h00 (au lieu de 13h00)

Week-end du 30 avril et 01 mai 2022

Match 24035188 Val de France/Esbly 2 – Torcy VM 3 U18 D3A du 01/05/2022

Demande de modification d'horaire et de date via FOOTCLUBS du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre le 02/04/2022 à 17h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE TORCY VM

Match 24483572 Avon 21 – Collegien/Croissy 21 +45 Ans Coupe 77 du 01/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COLLEGIEN/CROISSY** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 01/05/2022

En attente accord du club d'AVON

Match 24483604 Briard SC 1 - Val de France/Esbly 1 U16 Coupe 77 du 01/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRIARD** pour disputer la rencontre le 22/05/2022 au lieu du 01/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Week-end du 07 et 08 mai 2022

Match 24035199 Val de France/Esbly 2 – Pontault Port. 1 U18 D3A du 08/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 24/04/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL DE FRANCE

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 12/06/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Match 23670792 Gatinais VL 1 – Nandy FC 1 U18 D2C du 08/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre le 17/04/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GATINAIS VL

Match 24035203 Torcy VM 3 – Ferte S/J 1 U18 D3A du 08/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **TORCY VM** pour disputer la rencontre le 01/05/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J

Match 23662145 Brie FC 11 – Othis 11 Vétérans D2A du 08/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 17/04/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIE FC

Match 23701410 Fontainebleau RC 21 – Boissise 21 +45 ANS Gr. G du 08/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE** pour disputer la rencontre le 25/05/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FONTAINEBLEAU

Match 23653721 Combs 1 – Claye Souilly 2 Seniors D1 du 08/05/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 06/05/2022 (horaire à spécifier) au lieu du 08/05/2022 à 15h00

En attente accord du club de CLAYE SOUILLY

Match 23735736 Savigny FC 2 – Longueville/Provins 2 U16 D3E du 08/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY FC** pour disputer la rencontre le 07/05/2022 à 18h00 au lieu du 08/05/2022 à 13h00

En attente accord du club de LONGUEVILLE/PROVINS

Week-end du 14 et 15 mai 2022

Match 23661393 Bussy 3 – Ozoir 2 U14 D3B du 14/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 07/05/2022 au lieu du 14/05/2022

En attente accord du club d'OZOIR

Match 23662515 Pontault Port 12 – Val de l'Yerres 11 Vétérans D3B du 14/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 15/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL DE L'YERRES

Considérant le problème d'occupation de terrain dû à l'organisation d'une rencontre de Vétérans R3, cette dernière étant prioritaire.

La Commission,

Décide de reporter la rencontre au jeudi 26/05/2022

Match 23670355 Vaires 1 – Villeparisis 1 U16 D2A du 15/05/2022

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 15h00

En attente accord du club de VAIRES

Match 23670442 Savigny FC 1 – Pays Crecois1 U16 D2B du 15/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY FC** pour disputer la rencontre le 01/05/2022 à 15h00 au lieu du 15/05/2022 à 13h00

En attente accord du club de PAYS CRECOIS

Week-end du 21 et 22 mai 2022

Match 23661474 Pays Bieres 1 – Avon 2 U14 D3B du 14/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h00

En attente accord du club d'AVON

Match 24035189 Ferté S/J 1 – Ferrieres 1 U18 D3A du 14/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FERTE S/J** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de FERRIERES

Week-end du 28 et 29 mai 2022

Match 23661121 Combs 1 – Avon US 1 U14 D2C du 28/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 21/05/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 16/04/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVON

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 au lieu du 28/05/2022

En attente accord du club de AVON

Match 23737254 Villeparisis 3 – Othis 1 U14 D4A du 28/05/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 ou le 07/05/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OTHIS

Week-end du 4 et 5 juin 2022

Extrait RSG District 2021/2022

Titre III – Les Compétitions

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »

Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

Demande refusée par le club d'OZOIR

Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

Accord du club de JOUY YVRON

Dossier en cours d'examen

Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Accord du club de LOGNES

Dossier en cours d'examen

DOSSIER TRANSMIS PAR LE COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Match 24280200 St Thibault FC 1 – Vaux Rochette 1 U18 Coupe 77 du 06/03/2022

Suite à la décision du 19/04/2022 et considérant l'urgence de la situation.

« ... (.../...) »

La commission :

-dit l'appel du Club de VAUX ROCHETTE fondé,

-infirme la décision de la commission de première instance,

-décide match à rejouer. (.../...)... »

La Commission décide de programmer la rencontre au dimanche 01/05/2022 à 12h30 à St Thibault.

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de Melun FC:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 30/03/2022,

« ... **Match 23654127**

Melun FC 3 – Bagneaux Nemours 3

Seniors D3C du 27/03/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension, à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 28/03/2022 à :

(.../...)

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension de terrain, à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 01/04/2022 à l'équipe SENIORS 3 du FC MELUN pour acte de brutalité envers officiel, envahissement de terrain en vertu des articles 13 et 2.1.b du Règlement Disciplinaire du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football...»

La Commission informe le club de FC MELUN que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Melun FC 1 – Ol. Loing 1 du 10/04/2022

Considérant le délai très court entre la parution de la mesure conservatoire et la date de la rencontre, Par ces motifs,

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Melun FC 1 – Bussy 1 du 08/05/2022

Melun FC 1 – Ol. Loing 1 du 26/05/2022 du 19/05/2022

Melun FC 1 – Boissise Pringy du 29/05/2022 (sous réserve de la procédure disciplinaire en cours)

Le club de MELUN FC se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de FC MELUN

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

OBLIGATIONS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

Extrait RSG District 2021/2022

EMERAINVILLE (531341)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **EMERAINVILLE** évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

• 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

• + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général de son équipe U16 (D3D) en date du 01/10/2021
Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe U18 (D3A) en date du 25/11/2021 (voir PV)

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** se doit d'inscrire 3 équipes de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) et 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

Dit que l'équipe Seniors 1 de EMERAINVILLE est classée dernière de son groupe Seniors D2B et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre EMERAINVILLE sont annulés.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

Le club d'Emerainville ayant fait appel de la décision, les rencontres de l'équipe d'EMERAINVILLE 1 restent maintenues.

Suite à la décision du Comité d'Appel chargé des affaires courantes du District 77 du 25/01/2022

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, la commission d'appel confirme la décision de la Commission d'Organisation des Compétitions.

Suite à la décision du Comité d'Appel chargé des affaires courantes de la LPIFF du 08/03/2022

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées ;

Le Secrétaire de séance n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision ;

Le Comité,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Confirme la décision.

Suite à la réception d'un courriel du club d'Emerainville le 5 avril 2022, ce dernier informe la Commission qu'il ne souhaite pas disputer de rencontres amicales pour le reste de la saison et prend acte de sa relégation,

La Commission,

Dit que l'équipe Seniors 1 de EMERAINVILLE est classée dernière de son groupe Seniors D2B et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre EMERAINVILLE sont annulés.

Suite au courriel du club d'EMERAINVILLE du 15/04/2022, la Commission informe ce dernier que la mise « Hors Championnat » entraîne également sa mise hors compétition de la Coupe 77 Seniors, en application de l'article 3 Règlement de cette épreuve.

CHANGIS (518219)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **CHANGIS** évolue en Seniors D2A,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

• **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)**

ou

- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
ou
2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe Seniors 2 (D3C) en date du 14/04/2022 (voir PV)

- Considérant que le club de **CHANGIS** se doit d'inscrire **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)**

Considérant que le club de **CHANGIS** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

**Dit que l'équipe Seniors 1 de CHANGIS est classée dernière de son groupe Seniors D2A et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.
Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre CHANGIS sont annulés.**

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

Considérant que les clubs de Changis et d'Othis ont émis le souhait de ne pas disputer la rencontre de ce dimanche Changis 1 – Othis 1 Seniors D2A

Par ces motifs,

Décide de reporter la rencontre sans date.

FERMETURE DE TERRAINS

**Merci au club ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District 40.1**

Club de BRIE FC :

Stade Municipal de Cregy les Meaux fermé jusqu'à nouvel ordre, à compter du 01/04/2022.

Les rencontres à 11 à domicile du club de BRIE FC jusqu' à la fin de saison, se dérouleront au stade municipal de Poincy.

Club de CHELLES :

Stade Grouselle de CHELLES, (terrains engazonnés)

La Commission, en attente de réouverture des terrains engazonnés, demande au club de CHELLES de fournir un terrain de repli pour les rencontres impactées.

Clubs de COMBS LA VILLE CA et REUNIONNAIS DE SENART :

Stade A. Mimoun fermé le dimanche 1^{er} mai, dimanche 8 mai et jeudi 26 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., le club de COMBS CA doit fournir un terrain de repli.

Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

Clubs de MITRY MORY et MITRY OURCQ PORTUGAIS :

Stade Ladoumègue fermé le dimanche 1^{er} mai et dimanche 8 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., les clubs de MITRY MORY et MITRY OURCQ PORTUGAIS doit fournir un terrain de repli.

Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

Club de LOGNES US :

Parc des Sports du Segrais fermé du 13 au 15 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., le club de LOGNES doit fournir un terrain de repli. Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

District

Considérant que lors de sa réunion du 11/03/2022., le **Comité Directeur District de Seine et Marne de Football** a décidé d'appliquer l'article 3.5 du RSG du District pour les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (**Solde Relevé N°43**) au 25/03/2022 , vis-à-vis du District

Rappel R.S.G. Article 3.5 :

(.../...)

« ... Les décisions suivantes peuvent être prononcées en cas de non-règlement à la date butoir :

• La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

Club de OZOUER LE VOULGIS (514952) :

Match 23703908 Champs FC 11 - Ozouer le Voulgis 11 Vétérans D4B du 17/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **OZOUER LE VOULGIS 11** évoluant en **VETERANS D4B**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de BOCAGES E.L.V. AMICALE (524730) :

Match 23701386 Bocages Amicale 21 – St Germain Laval 21 +45 Ans Gr. G du 17/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **BOCAGES E.L.V. AMICALE 21** évoluant en **+45 ANS -G**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de MEAUX ADOM (538790) :

Match 23703809 Brie Nord 11 - Meaux ADOM 11 Vétérans D4A du 17/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **MEAUX ADOM 11** évoluant en **VETERANS D4A**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de ISLES LES VILLENROY (554270) :

Match 23661809 Breilloise 5 - Isles les Villenoy 5 CDM D1 du 17/04/2022

Conformément aux dispositions de ci-dessus

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

*Fait application de la décision du Comité de Direction du 11/03/2022 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **ISLES LES VILLENROY 5** évoluant en **CDM D1***

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,